

Commune d'UCCLE
Monsieur Marc COOLS
Echevin de l'Urbanisme
Place Jean Vander Elst, 29
B – 1180 UCCLE

V/Réf : SL/KVR U 09 F°69
N/Réf : AVL/CC/UCL-2.258/s.455
Annexe : 1 dossier

Bruxelles, le

Monsieur,

Objet : UCCLE.Dieweg, 100. Extension d'une annexe. Demande de régularisation.

En réponse à votre lettre du 27 mars 2009, sous référence, reçue le 1^{er} avril, nous avons l'honneur de vous communiquer l'avis émis par notre Assemblée, en sa séance du 22 avril 2009, concernant l'objet susmentionné.

La demande concerne un immeuble situé dans la zone de protection du Cimetière du Dieweg, classé comme site, et porte sur la régularisation de travaux réalisés sans autorisation, à savoir la couverture de la courette arrière afin de permettre l'extension de l'annexe arrière du bien.

Ces interventions étant localisées à l'arrière du bâtiment, elles sont invisibles depuis le cimetière classé et donc sans impact sur celui-ci. Par conséquent, la Commission n'émet pas de remarque particulière de ce point de vue. Elle s'en remet au bon jugement de la Commune pour ce qui concerne leur compatibilité avec les prescriptions urbanistiques en vigueur.

Veillez agréer, Monsieur, l'expression de nos sentiments distingués.

A. VAN LOO
Secrétaire

G. VANDERHULST
Président f. f.

C.c. : - A.A.T.L. – D.M.S. : Mme Muriel MURET
- A.A.T.L. – D.U. : M. Michael BRIARD